

Liste des candidats admissibles aux épreuves d'admission– 2022 DNSPM Création

Concours d'entrée	Candidats	Sous réserve de l'obtention du BAC en fin d'année scolaire 2021/2022	Sous réserve de l'obtention du DEM en fin d'année scolaire 2021/2022	Sous réserve de la validation de la DAP	Réserve administrative*
Composition électroacoustique	Azelos-Guirado Lucien				
	Cauley Julia				
	Fernandez Théo		x		
	Joung Yejin		x	x	x
	Ma Yunju		x	x	x
	Shu Yiqiao				
	Zéboulon Raphaël		x		x

ÉPREUVE ÉCRITE SORBONNE

Doivent impérativement se présenter à cette épreuve :

Tous les candidats à l'entrée en **DNSPM** admis à concourir, à l'exception de ceux ayant déjà validé au moins un semestre de licence de musicologie dans une université française (sur présentation des justificatifs) et des candidats d'un niveau scolaire inférieur à la terminale admis à concourir par la commission de dérogation.

Lieu : en distanciel sur zoom

Date : du 21 au 23 avril, créneaux et horaires à préciser

Informations à venir sur les liens suivants :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/ufr/arts/musique-et-musicologie/licence-musique-et-musicologie>

<https://moodle-lettres.paris-sorbonne.fr/mod/folder/view.php?id=15529>

<https://www.facebook.com/ufrmusicologie/>

Se présenter 20 min. avant le début de l'épreuve muni d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la convocation envoyée qui sera envoyée par mail par la Sorbonne ou le PSPBB.

*Les candidats ayant une réserve administrative doivent régulariser leur inscription administrative avant le mercredi 2 mars **au plus tard** par mail auprès de concours@pspbb.fr

Claude Georgel
Directeur du PSPBB

Le 25-02-2022

